que pourrait retirer le commerce britannique de l'adoption du système métrique.

L'opinion publique paraît favorable à la réforme, et le comité de la Chambre des communes s'est prononcé dans le sens de la modification.

Dernière Heure

Le feu au Palais de l'Industrie

Paris, 26 décembre. — Un commencement d'incendie s'est déclaré ce soir, à 8 heures 3[4, au Palais de l'Industrie.

C'est dans la cloison en planches, de la galerie du premier étage, supportant les fils servant à l'éclairage électrique du palais, que le feu a pris

Plusieurs armoires renfermant des objets du musée des colonies ont été détruits. Les dégâts sont importants.

ENCORE ROBIN

Paris, 26 décembre. — Le Conseil municipal de la Seine a voté aujourd'hui, par 51 voix contre 12 sur 69 votants, malgré les observations de M. Alpy, l'allocation annuelle et viagère à M. Robin, ancien directeur révoqué de l'Orphelinat de Cempuis.

LA FÊTE DE NOËL
à Bailleul

Quelle belle et touchante cérémonie que cette fête de l'enfance donnée hier à Bailleul sous les auspices du *Denier des écoles laïques* et avec le concours de la *Ligue républicaine*.

Trois cent-vingt enfants ont reçu dans la vaste salle du « Canon d'Or » les uns un jouet ; les autres, un paquet de vêtements, tous une coquille.

Il y a huit jours, pareille fête — toujours organisée par le *Denier* — avait eu lieu à l'école maternelle qui compte 140 élèves.

La brillante cérémonie d'hier est de celles qu'il convient de citer, car elle indique avec une netteté indiscutable, l'extraordinaire progression en quelques années du nombre des élèves fréquentant les écoles laïques de Bailleul, c'est-à-dire dans une commune qui passe depuis vingt ans pour être une des citadelles de la réaction...

Près d'un millier de personnes parmi lesquelles beaucoup de dames, se pressaient hier, dans la salle de fête, pour assister à la distribution du cadeau de Noël fait aux élèves des écoles laïques et aussi pour entendre la conférence que devait faire M. Maxime Lecomte, sénateur. Un arbre de Noël chargé de lumières, d'oranges et de fruits, se dressait au fond, sur une estrade.

A 7 heures 1[2, la cérémonie a commencé.

C'est M. Cuvelier, président du Denier des Ecoles laïques, qui ouvre la séance par un discours auquel nous empruntons les passages suivants :

Discours de M. Cuvelier

Mesdames, Messieurs

C'est avec une profonde joie que j'ai l'honneur de vous présenter M. Maxime Lecomte, le sympathique et dévoué sénateur du Nord qui a bien voulu répondre à notre appel.

Permettez-moi de lui souhaiter la bienvenue et de le remercier de s'être rendu à cette fête républicaine et de nous apporter le concours de sa parole éloquente.

Sa présence à cette réunion nous permet de constater une fois de plus sa grande sollicitude pour l'enseignement national laïque et sa haute estime pour la Société du Denier et les républicains des deux cantons de Bailleul.

Je profite de cette heureuse circonstance pour rendre hommage à ce vétéran de l'idée républicaine qui a consacré sa vie et son intelligence à la défense des intérêts de notre région et à la cause de la démocratie et de la République. Son activité, son dévouement infatigable à l'agriculture et à l'industrie son souci des questions sociales, la solidité de ses opinions lui ont valu une très grande place au Sénat et une popularité considérable dans notre département.

Je salue en lui le représentant autorisé du parti républicain du Nord, le vaillant démocrate à l'esprit élevé, toujours au premier rang aux jours de lutte, lorsqu'il s'agit de faire prévaloir les idées de liberté, de justice et de progrès.

J'exprime aussi toute ma reconnaissance aux amis de la première heure et aux nombreux donateurs qui ne nous ont jamais ménagé leurs sympathies. Cet encouragement nous est des plus précieux. Je les remercie tous d'avoir bien voulu seconder nos efforts en vue de lutter avantageusement contre la mauvaise foi et les agissements de la Réaction qui essaie toujours, mais en vain, de dépeupler nos écoles.

Merci, en un mot, à tous ceux qui à un titre quelconque concourent au développement de l'enseignement public à Bailleul.

En terminant, M. Cuvelier félicite particulièrement Mlle Bouteleux et M. Pagniez, de l'heureuse initiative prise par eux en créant à côté de leur école une association d'anciens élèves.

Le discours de M. Cuvelier est accueilli par de chaleureux bravos.

Un chœur de jeunes filles chante ensuite la *Marche lorraine*; puis une enfant vient dire une amusante et naïve bluette *Si j'étais grande*. La foule applaudit et enfin, après une saynette qui semble amuser beaucoup l'auditoire, M. le sénateur Maxime Lecomte prend la parole.

Discours de M. Maxime Lecomte

M. Maxime Lecomte dit combien il est ému de voir une fête si charmante et si parfaitement réussie, combien aussi il est confus des paroles trop louangeuses par lesquelles M. le président du Denier lui a souhaité la bienvenue. L'honorable sénateur fait l'éloge de l'institution et fait applaudir par l'assemblée le discours prononcé par M. Moy, à la Fête de l'Arbre de Noël, à Lille.

« Voici le côté intéressant de ma tâche rempli, dit-il, j'arrive à l'autre. J'ai promis une conférence, je dois m'exécuter et comme je suis un homme politique, je vous demande la permission de vous parler politique ; mais je n'abuserai pas, et c'est brièvement que je traiterai devant vous un grand sujet : *le progrès républicain*.

Dans un langage élevé, sobre et élégant qui, à plusieurs reprises soulève les applaudissements l'orateur établit sa foi dans le progrès et dans la pérennité de la République. Il montre que s'il est nécessaire de se séparer de ceux qui ont leurs regards tournés vers le passé, il n'est pas moins indispensable de fuir les exagérations qui prépareraient un avenir rempli de trouble et de confusion. Il fait donc le procès des prétentions cléricales et des utopies collectivistes.

« Le français, dit-il, veut la liberté, et la garantie la meilleure de la liberté de l'individu, c'est le maintien le respect de la propriété individuelle. Nous voulons conserver la libre disposition de nous-même et de ce que nous avons acquis. »

« Est-ce à dire que nous ne voulons rien changer, rien modifier ? Nous sommes au contraire pour la politique de perfectionnement ; nous l'opposons à la politique de renversement. Ni recul ni piétinement sur place, le progrès républicain ! »

M. Lecomte n'est pas partisan de l'esprit nouveau, comme certains l'ont compris et ont voulu le pratiquer. Mais il comprend une politique nouvelle, dont le but serait l'Union entre tous les bons citoyens, la concentration de toutes les bonnes volontés républicaines. Il cite la conclusion d'une conférence qu'il a déjà faite sur ce sujet !

« Ce qui n'est pas nouveau dans notre conception politique, c'est de faire choix d'un certain nombre de questions et de nous employer fermement à les faire aboutir.

C'est ainsi que Gambetta entendait l'opportunisme.

Ce qui est relativement nouveau et ce qui résulte de l'étude consciencieuse des besoins et des volontés du pays, c'est le choix même de ces questions.

Notre concours sincère et dévoué est acquis à tout gouvernement qui mettra fin aux aventures coloniales et poursuivant l'œuvre républicaine voudra réaliser l'économie dans le budget, la justice dans l'impôt, l'amélioration du sort des travailleurs.

⁂

Le discours de M. Maxime Lecomte est couvert d'applaudissements. En regagnant sa place l'honorable sénateur est vivement félicité par les membres du bureau du *Denier*.

Les élèves de l'école de M. Pagniez entonnent ensuite un chœur : *Le Forgeron* ; une poésie est récitée par une élève et enfin, après un dernier chœur : « Gloire aux aïeux », la distribution des jouets et des vêtements commence.

Interminable est le défilé de tout ce petit monde venant joyeusement chercher le cadeau offert par le Denier.

La distribution dure une grande heure. La foule semble partager la joie des enfants. C'est un tableau charmant et bien fait pour encourager tous ceux qui ont apporté généreusement leur obole à cette fête de l'enfance.

LE BANQUET

A huit heures, un banquet de cinquante couverts, excellemment servi, était dressé dans la salle du premier étage du *Canon-d'Or*.

M. Maxime-Lecomte, présidait, ayant à sa droite, M. Cuvelier, président du Denier des Ecoles laïques, et à sa gauche, M. Perrier, président de la Ligue républicaine.

Citons parmi les convives : MM. Delcourt, vice-président de la ligue, Cuisinier, juge de paix, docteur Chocreaux, médecin à l'asile, Rabelle, receveur de l'enregistrement, Biebuyck, maire de Vieux-Berquin, Dr Thelliez de Nieppe, Bacquet, Decocq, Tirmarche, Buns de Steenwerck, Gilquin, de Pont-de-Nieppe, etc... et plusieurs maires et conseillers des communes voisines.

Au dessert, M. Cuvelier porte un toast à *M. Maxime Lecomte* et à *M. Lagrillière-Beauclerc* qui est venu représenter à cette fête, le vaillant journal républicain *Le Progrès du Nord* qui mène si brillamment la campagne contre les réactions de droite et d'extrême-gauche.

Toast de M. Maxime Lecomte

M. Maxime Lecomte remercie M. Cuvelier et dans un langage très heureux félicite les républicains de Bailleul de leur énergie et de leur constance dans la lutte qu'ils soutiennent avec un succès qui va grandissant contre l'élément réactionnaire.

Le distingué sénateur lève son verre au président du *Denier*, au président de la *Ligue* et aux républicains qui par leur union, font de si bonne besogne dans les deux cantons de Bailleul. Ce toast est vigoureusement applaudi.

Toast de M. Lagrillière-Beauclerc

M. Lagrillière-Beauclerc prend ensuite la parole pour réparer une omission dans les toasts. On a oublié les instituteurs laïques, ces soldats toujours sur la brèche formant les cœurs et les cerveaux des enfants et les préparant à faire un jour de bons citoyens et de résolus défenseurs de la liberté.

L'instituteur laïque, dit notre collaborateur, est une des colonnes de la République. C'est un éducateur du peuple, digne de toutes les sympathies, de tous les respects, de tous les encouragements.

La fête d'aujourd'hui prouve combien à Bailleul, les républicains comprennent la nécessité d'aider les instituteurs laïques.

C'est grâce à votre concours à tous, Messieurs, dit en terminant M. Lagrillière-Beauclerc. qu'à l'heure actuelle 320 élèves de nos écoles ont été fêtés tout à l'heure et que huit jours avant, 140 enfants appartenant à l'école maternelle recevaient également, par les soins du *Denier*, un cadeau témoignant de la sollicitude du parti républicain pour les enfants élevés dans les principes de justice et de liberté qu'on enseigne dans nos écoles.

M. Lagrillière lève son verre aux républicains de Bailleul et aux instituteurs laïques dont on ne saurait trop reconnaître le dévouement incessant.

⁂

Ce toast accueilli par de chaleureux bravos, met fin aux discours politique. On passe ensuite aux chansons et aux monologues et la fête continuait encore à 11 h. 1[2, heure à laquelle nous quittions Bailleul.

TIRAGES D'OBLIGATIONS
Bons de l'Exposition

Paris, 26 décembre. — Aujourd'hui a eu lieu le tirage des bons de l'Exposition de 1900.

Le numéro 9567 de la série 13 est remboursé à 100,000 francs.

Les numéros 2125 de la série 14 et 3068 de la série 86 sont remboursés à 5,000 francs.

Les cinq numéros suivants sont remboursés à 1.000 francs : Série 181, numéro 2934 ; série 202, numéro 6455 ; série 205, numéro 7982 ; série 1, numéro 8794 ; série 195, numéro 4638.

LA SUCCESSION DE M. GUILLAIN
à la Direction des Rentes

Par suite de l'admission à la retraite de M. Guillain, qui s'est fait élire député de Dunkerque, les fonctions de directeur des routes et de la navigation au ministère des travaux publics sont actuellement vacantes.

Plusieurs candidats à ce poste sont en présence. Citons notamment MM. Quinette de Rochemont, inspecteur général des ponts et chaussées, et M. Jauzon, ingénieur en chef à Mâcon.

Chronique Régionale

Thèse de doctorat

M. Felix Christiaens, lauréat de l'Université de Lille, ex-interne des hôpitaux, fils du si regretté M. Louis Christiaens, a soutenu jeudi soir sa thèse de doctorat devant la faculté de médecine. Il avait choisi comme sujet : De l'occlusion intestinale dans le cours de la péritonite tuberculeuse.

Le jury a vivement félicité le candidat tant sur l'ingéniosité de sa thèse que sur l'érudition dont il y fait preuve. En même temps il a rendu hommage à l'étudiant émérite et M. le docteur Ausset, en particulier, a exprimé éloquemment tout le regret qu'il éprouvait de perdre en M. Christiaens un interne aussi remarquable par son intelligence médicale que par son dévouement aux malades ; un interne qu'il citera, dit-il, comme modèle aux internes futurs. Puis le jury en décernant au jeune docteur la note *très satisfait* lui a souhaité tout le succès dont il est digne.

Nous joignons nos félicitations et nos vœux à ceux des éminents professeurs du nouveau docteur de Mons-en-Barœul.

AMICUS.

Le sénateur Théry

On annonce que M. Théry, sénateur inamovible du Nord est dans un état de santé qui inquiète son entourage. Les médecins ne conservent plus d'espoir.

ASSASSINAT
à la Citadelle de Calais

Vendredi soir, le bruit se répandait en ville qu'un assassinat avait été commis à la Citadelle.

Ce fait était malheureusement exact.

Trois détenus, appartenant au 8e de ligne étaient, depuis plusieurs jours, incarcérés à la prison militaire.

Dans la nuit de jeudi à vendredi, les trois soldats avaient trouvé moyen de se faire passer de l'alcool.

A 6 heures 1[2 du matin, lors de la dernière ronde de nuit, le caporal de garde trouva, au milieu de la pièce, un des soldats, le nommé Fournier, la tête ensanglantée et ne donnant plus signe de vie.

Fournier avait été frappé de sept coups de couteau, dont trois à l'œil droit et quatre au cou.

Dès la découverte du crime, le médecin-major Le Bastard se rendit à la Citadelle et prodigua ses soins au blessé qui fut transporté à l'Hôpital-Militaire où il est mort à cinq heures du soir.

Une enquête ouverte par le commandant d'armes a démontré la culpabilité d'un des compagnons de cellule de Fournier, nommé Lamarre.

Celui-ci, après s'être défendu d'être l'auteur du crime, a dû entrer dans la voie des aveux.

Il a raconté que, vers 6 heures 1[2 du matin, alors qu'ils étaient tous les trois en état d'ivresse, Fournier l'avait poussé et qu'au cours de la querelle, se sentant le plus faible, il avait fait usage de son couteau de poche.

Le troisième détenu déclare, lui, n'avoir rien entendu, étant ivre-mort.

L'assassin est un ouvrier mineur, originaire de Boulogne-sur-Mer, de la classe de 1894 et dispensé à titre de fils aîné d'une famille de sept enfants. Il avait été maintenu sous les drapeaux par suite de ses déplorables antécédents, ayant été, en effet, condamné avant son arrivée au régiment à trois mois de prison pour coups et blessures.

Fournier Léonce, la victime était, avant son incorporation, ouvrier agricole, natif de Nielles-lès-Bléquin. Il avait contracté un engagement volontaire et devait être libéré en mars prochain.

L'autopsie du corps du malheureux a été faite hier par MM. Le Bastard et Berquet. La mort a été amenée par un coup de couteau à la gorge.

Le soldat Lamarre a été de nouveau interrogé par le colonel Solard et le commandant de Mardigny. Il persiste à déclarer qu'il était en état de légitime défense.

Les obsèques de Fournier auront lieu mardi prochain, à 10 heures 1[2 du matin, à Nielles-les-Bléquin.

Tirage au sort

Voici les dates auxquelles aura lieu le tirage au sort de la classe 1896 dans le Nord.

Lille. — Pont-à-Marcq, lundi 18 janvier, 10 h. du matin. — La Bassée, mardi 19 à 8 h. 1[4 du matin. — Lille-Est, mercredi 20 à 9 h. du matin. — Lille-Nord, mercredi 20 à 2 h. du soir. — Lannoy, jeudi 21 à 8 h. 1[2 du matin. — Quesnoy-sur-Deule, vendredi 22 à 9 h. du matin. — Lille Nord-Est, samedi 24 à 9 h. du matin. — Lille-Ouest, samedi 23 à 2 h. du soir. — Seclin, lundi 25 à 9 1[4 du matin. — Haubourdin, mardi 26 à 9 h. du matin. — Lille-Sud Est mercredi 27 à 9 h. du matin. — Lille Sud Ouest, mercredi 27 à 2 h. du soir. — Tourcoing-Nord. vendredi 29 à 8 h. 1[2 du matin. — Tourcoing-Nord-Est vendredi 29 à 10 1[2 du matin. — Tourcoing-Sud, samedi 30 à 9 h. du matin. — Cysoing, lundi 1er février à 9 h. du matin. — Armentières, mardi 2 à 9 h. du matin. — Lille-Sud, mercredi 3 à 9 h. du matin. — Lille Centre, mercredi 3 à 2 h. du soir. — Roubaix-Est, jeudi 4 à 8 h. 1[2. du matin. Roubaix-Nord, vendredi 5 à 8 1[2 du matin. — Roubaix Ouest samedi 6 à 8 h. 1[2 du matin.

Avesnes. — Bavai, mardi 19 janvier, 10 h. 1[2 du matin. — Avesnes-Nord, mercredi 20, 10 h. 1[2 du matin. — Berlaimont, jeudi 21, 10 h. 1[2 du matin. — Solre-le-Château, mardi 26, 10 h. 1[2 du matin. — Avesnes-Sud, mercredi 27, 10 h. 1[5 du matin. — Le Quesnoy Est, mardi 2 février, 8 h 1[4 du matin. — Le Quesnoy-Ouest, mardi 2, 9 h. 1[2 du matin. — Trélon, mercredi 3, 10 h. du matin. — Maubeuge, jeudi 4, 9 h. du matin. — Landrecies, samedi 6, 9 h. 1[4 du matin.

Hazebrouck. — Hazebrouck-Nord, mardi 26 janvier, 9 h. 1[2 du matin — Hazebrouck-Sud, mardi 26, 11 h. du matin — Bailleul-Nord-Est, mercredi 27, 9 h. 1[2 du matin — Bailleul-Sud-Ouest, mercredi 27, 11 h. du matin — Merville, samedi 30, 10 heures du matin — Cassel, mardi 2 février, 9 h. 1[2 du matin — Steenvoorde, mercredi 3, 9 h. 1[2 du matin.

Cambrai. — Clary, lundi 18 janvier, 10 heures 1[2 du matin — Cambrai-Est, lundi 19, 9 heures 1[2 du matin — Cambrai-Ouest, mardi 19, 2 heures du soir — Le Cateau, mercredi 20, 10 heures 3[4 du matin — Solesmes, jeudi 21, 10 heures du matin — Marcoing, vendredi 22, 1 heure 3[4 du soir — Carnières, samedi 23, 10 heures du matin.

Arleux, lundi 18 janvier, 9 h. du matin, — Orchies, mercredi 20, 1 h. du soir. — Douai-Sud, samedi 23, 2 h. du soir. — Marchiennes, mardi 26, 10 h. du matin: — Douai-Ouest, vendredi 29, 2 h. du soir. — Douai-Nord, samedi 30. 2 h du soir.

Dunkerque. — Bourbourg, lundi 18 janvier, 10 h. du matin — Bergues, mardi 19, 10 h. 1[2 du matin — Dunkerque-Est, mercredi 20, 9 h. du matin — Hondschoote, jeudi 21, 10 h. 1[2 du matin — Gravelines, vendredi 22, 2 h. 1[2 du soir — Wormhout, lundi 25, 11 h. 1[4 du matin — Dunkerque Ouest, mardi 26, 9 h. du matin.

Valenciennes. — Saint-Amand (rive droite), lundi 18 janvier, 9 heures 1[2 du matin. — Saint-Amand (rive gauche), lundi 18 janvier, 11 heures du matin. — Condé, mardi 19 janvier, 11 heures du matin. — Valenciennes-Est, mercredi 20 janvier, 9 heures du matin. — Denain, mercredi 20 janvier, 2 heures 1[2 du soir. — Valenciennes-Nord, jeudi 21 janvier, 9 heures du matin. — Valenciennes-Sud, jeudi 21 janvier, 2 heures du soir. — Bouchain, vendredi 22 janvier, 2 heures du soir.

UNE MORPHINOMANE
devant le Tribunal correctionnel de Dunkerque

Mme Duquesnel, la femme de ce receveur des contributions indirectes qui s'était enfuie en dérobant 18.000 francs dans la caisse de son mari, a comparu ce matin devant le tribunal correctionnel.

La prévenue est vêtue d'une robe noire, d'une jaquette marron; chaussée de bottines neuves ; coiffée d'un chapeau à aigrette, rehaussé par derrière de deux nœuds verts; une voilette descend jusqu'au bas du visage; le cou est enveloppé par épais boa de plumes noires.

Les traits sont tirés par la fatigue.

Le président du tribunal procède à l'interrogatoire de l'inculpée. Après la constatation d'identité, il l'interroge sur les motifs qui l'ont amenée au vol et à la désertion du foyer conjugal et sur les circonstances de cette fuite. Cet interrogatoire est plutôt un récit des faits relevés par l'instruction, car Mme Duquesnel ne répond rien ou presque rien; elle sanglote, les larmes coulent abondantes sur ses joues amaigries, et brillent au travers des mailles de la voilette; elle porte fréquemment un mouchoir à sa bouche pour étouffer ses sanglots.

La dame Joyeux, femme Duquesnel, est condamnée à 8 mois de prison et aux dépens.

Chronique Locale

ROUBAIX

Démission de M. Coupez
Conseiller municipal de Roubaix

A la suite de difficultés avec les collectivistes, M. Coupez, conseiller municipal de Roubaix, voulant dégager sa responsabilité, a adressé sa démission à M. le Préfet.

Nous reviendrons sur cette démission et sur la situation municipale de Roubaix.

Voici la lettre de démission de M. Coupez :

A Monsieur le Préfet du Nord,
Monsieur le Préfet,

J'ai le regret de vous remettre ma démission de conseiller municipal de la ville de Roubaix,

Les motifs de ma démission tiennent à des causes multiples, toutes aussi graves les unes que les autres, tant au point de vue économique qu'au point de vue politique.

En me retirant j'ai le regret de n'avoir pu obtenir la transformation de l'ancien collège en un hôpital d'enfants et un hôpital de vieux ménages.

Ces bâtiments d'une valeur de un million, inhabités depuis cinq ans, se détériorent très gravement, et d'ici quelques années on ne pourra plus s'en servir.

C'est la dizième fois que j'ai réclamé les crédits nécessaires pour venir en aide aux enfants malades et aux vieux ouvriers roubaisiens.

Je vous prie de recevoir; M. le préfet, l'expression de ma haute considération.

Roubaix, le 25 décembre 1896,

Ad. COUPEZ.

Le mouvement postal à Roubaix

Puisque dans la dernière réunion du Conseil municipal, M. le Maire nous a donné l'assurance que la très vieille question d'un nouvel Hôtel Central des postes et télégraphes allait recevoir une très prochaine solution administrative — nous savons ce qu'en vaut l'aune — le moment nous semble choisi pour parler du mouvement postal, à Roubaix.

Ainsi que tous nos lecteurs le savent, la ville est desservie par trois bureaux de postes. Celui de la rue Nain, dit bureau central ; celui de la rue Pierre-de-Roubaix, dit de Sainte-Elisabeth, créé par arrêté municipal du 2 février 1892 et ouvert le 6 septembre de la même année ; enfin le troisième, situé rue de la Fosse-aux-Chênes et dit de la Fosse-aux-Chênes, créé par arrêté ministériel en date du 29 janvier 1894 et ouvert le 16 juin 1895.

Il en manque bien un quatrième du côté de l'Epeule, et un cinquième dans les environs de la rue de Mouvaux, mais comme ce n'est pas ce qui doit nous occuper pour l'instant, passons.

Dans une ville comme la nôtre, le mouvement postal est énorme, laissant de beaux bénéfices au trésor.

Les statistiques pour l'année 1896 n'étant pas encore terminés, nous allons nous servir de celles de 1895 pour donner à nos lecteurs, une idée de ce qu'est le trafic postal dans un centre aussi commerçant que l'est Roubaix.

Les chiffres que nous allons citer étant de beaucoup inférieures à ceux que donneront les statistiques de 1896, nos lecteurs se rendront aisément compte quand même, du mouvement postal qui nous occupe.

Pendant l'année dernière, les trois bureaux réunis ont expédié un total de 13.129.400 objets de correspondance de toute nature.

Le montant des mandats émis dans ces divers bureaux se chiffre par 1.672.395 fr. 82, et les droits perçus sur ces mandats par 18.279 fr. 43 centimes.

Le produit de la vente des timbres a été de 687.756 fr. 46.

L'affranchissement en numéraire des imprimés a produit 7.641 fr. 29 et diverses recettes accidentelles 124 fr.

Les trois bureaux réunis ont donc versé dans les caisses de l'Etat, pendant l'année 1895 : 713.801 fr. 18.

Il est vrai que de ce chiffre il a fallu défalquer les loyers des trois bureaux ; le traitement de 3 receveurs, 4 commis principaux, 9 commis 2 surnuméraires, 1 auxiliaire, 5 dames employées et de 38 facteurs, soit, une dépense approximative de 113.801 fr. 18.

Les postes de Roubaix versent net à l'Etat la bagatelle annuelle de 600.000 fr., ce qui n'est pas à dédaigner.

Nous ne tenons aucun compte des produits téléphoniques et télégraphiques.

Le total des mandats payés aux divers guichets des postes a été de 1.001.345 fr. 98.

Bon nombre de bureaux des postes ne donnent pas, toutes proportions gardées, un bénéfice comparable à celui que donnent les bureaux de Roubaix.

Devant de tels résultats, qui donc pourrait s'étonner de nous entendre réclamer un bureau central digne du trafic postal qui se fait chez nous.

Les diverses administrations compétentes semblent décidées à nous donner satisfaction. Si le « bientôt » administratif ne se fait pas attendre dix ans, nous serons heureux, et tous les employés des postes le seront avec nous.

Marius VÉRAN.

Augmentation du nombre des agents de police

Dans sa séance de jeudi dernier, le Conseil municipal, prenant en considération les idées que l'*Avenir* avait exposées en faveur de l'augmentation du nombre des agents de police, a décidé d'augmenter le personnel de la police de dix nouveaux agents.

En prenant cette décision, nos édiles ont non seulement donné satisfaction au public, mais ils ont rendu service aux agents eux-mêmes car avec dix nouveaux agents le service pourra être simplifié pour la totalité des gardiens de la paix.

C'est un pas fait vers les améliorations réclamées par les agents de police et par tout le public qui compte sur ces mêmes agents pour assurer la paix et la tranquillité dans la ville.

Cette première réforme qui s'imposait depuis longtemps a été fort bien accueillie par la généralité de nos concitoyens et par les agents en particulier.

Tout nous fait espérer que la sollicitude de nos édiles, pour nos agents, ne s'arrêtera pas en si beau chemin et que, après avoir donné satisfaction au public, le Conseil trouvera le moyen de donner satisfaction aux agents, d'une façon plus particulière.

Ainsi que nous avons déjà eu l'occasion de l'exposer, les agents se plaignaient de la surcharge de travail qui leur était imposée et de la modicité de leur traitement.

Le conseil a tranché d'une façon très heureuse le premier de ces desiderata. Reste le second, présentant un intérêt aussi grand, quoi que plus particulier que le premier.

C'est sur ce point que doit porter toute l'attention de l'administration municipale : améliorer la situation pécuniaire des agents.

Nous ne redirons pas combien la situation des gardiens de la paix est intéressante, combien leur travail est pénible ; le public et nos conseillers le savent aussi bien que nous. Nous nous contenterons de dire à nos édiles : Vous avez commencé une excellente réforme, achevez-la en augmentant dans la mesure du possible les traitements de ces fidèles et vaillants serviteurs de la Commune qui ont noms : gardiens de la paix,

Si vous faites cela, vos administrés applaudiront à votre bon sens.

Marius VÉRAN.

Un ivrogne démolisseur

Les agents de garde au poste du 1er arrondissement étaient requis, dans la nuit de vendredi à samedi par Mme Fleuremont, cabaretière rue de la Chapelle-Carrette 94, qui leur déclara qu'un nommé Edmond Hélier, âgé de 42 ans, demeurant chez elle, venait de rentrer ivre et avait brisé plusieurs objets mobiliers.

L'ivrogne a été aussitôt arrêté et écroué au dépôt.

Une arrestation

Vendredi, vers 8 heures du soir, un individu disant se nommer Théophile Delplanéke, âgé de 21 ans, briquetier, sans domicile fixe, se présentait au bureau de la sûreté, demandant un billet de logement.

L'agent de sûreté Cachez, en vérifiant ses papiers, remarqua que cet individu avait été condamné le 22 août 1895, par le tribunal de Béthune, à un mois de prison pour coups et blessures.

Il a été mis en état d'arrestation et écroué au dépôt de sûreté.

Attentat à la pudeur

Un triste personnage nommé Eugène Pirson, âgé de 34 ans, rattacheur, demeurant rue de l'Ermitage, cour Ballot, 8, a été arrêté hier matin pour attentat à la pudeur sur sa petite fille âgée de 6 ans. Il a été écroué au dépôt.

Grave affaire de viol

Sous ce titre nous avons annoncé hier, une affaire de viol Le coupable étant arrêté nous pouvons donc donner des détails.

Sur l'ordre, de M. Broigne, commissaire de police, un nommé Pierre-Laurent Van Hecke, âgé de 57 ans, marchand de fagots, rue de Mouvaux, cour Petit, a été arrêté vendredi après-midi.

Declercq, âgé de 6 ans et sa sœur Raymonde âgée de 7 ans et demi, demeurant chez leurs parents, 101, rue de l'Ouest.

Van Hecke, ainsi l'a démontré l'enquête, avait la manie d'attirer chez lui des petites filles,

C'est à la suite de ses avances que les deux sœurs Olympe et Raymonde, allèrent chez lui.

Que se passa-t-il ? Van Hecke nie, mais les enfants affirment qu'il se livra sur elles à de monstrueuses manœuvres, les souillant au point de leur communiquer une maladie honteuse.

Sortie des mains de Van Hecke, Olympe, fut admise, à l'hôpital, le 22 courant.

Sa mère, l'ayant réclamée, elle en était sortie vendredi. mais après un examen du docteur Largillère, les deux enfants y ont été de nouveau admises pour soigner les résultats des ignobles attouchements dont elles accusent Van Hecke.

Celui-ci, malgré ses dénégations, et devant les preuves qui s'accumulent sur sa tête, a été écroué au dépôt central en attendant son départ pour Lille.

Les deux jeunes filles sont dans un état lamentable.

Un accident d'usine

Hier matin, vers dix heures, un accident s'est produit chez M. Glorieux, rue de l'Espérance. Une soigneuse, Virginie Vandenbrouck, 26 ans, demeurant rue Archimède, cour Labsfeld, 3, a eu la main gauche prise dans son métier.

M. le docteur De Gandt qui lui a donné des soins, a constaté des plaies contuses aux doigts. La blessée a été admise à l'Hôtel-Dieu.

Combats de coqs

Dimanche 27 décembre, à l'Enfié, grande partie morte 3[5 pour 100 francs. Félix D'Heygère, de Courtrai contre l'Harnot et le boucher d'Estaimpuis.

Mise au parc à 1 heure 1[2 précises.

Legs Boucher de Perthes

Aujourd'hui dimanche, à 11 heures, distribution des récompenses, au moyen des fonds de ce legs, dans le grand salon de l'Hôtel-de-Ville.

Ces récompenses sont accordées aux ouvrières qui se sont distinguées par leur travail et leur conduite.

Chronique colombophile

La Société le *Pigeon Blanc* remercie MM. Gaufet et Massez de leurs belles expositions.

M. Gaufet, par la beauté des sujets qu'il y a montrés, fait voir qu'il veut reprendre la place prépondérante qu'i a tenue parmi les amateurs colombophiles,

Quant à M. Massez, les nombreux succès qu'il a remportés cette année en disent assez (il a eu 51 prix) pour qu'on le désigne désormais sous le nom de Champion du Sacré-Cœur.

Dimanche 27 décembre, au local de ladite société. rue de l'Epeule, 58 intéressante exposition des pigeons de M. Florimond Gillo.

⁂

La société colombophile le « Pigeon Bleu et Meunier », établi chez M. Auguste Rogé, 1, rue de Béthune, fort Cordonnier, informe MM. les amateurs colombophiles que la 2e exposition aura lieu aujourd'hui dimanche, 27 courant.

Les exposants sont MM. François Deltouro et Pierre Van Soye.

Ivresse

Vendredi après-midi, vers 3 heures, les agents de service rue du Moulin, ont arrêté un nommé Honore Théry, âgé de 34 ans, tisserand, demeurant rue de Constantine, à Tourcoing, qui était ivre et les avait insultés. Il a ete conduit au dépôt central.

A un féministe

Par les délicates sensations que nous donne le nouveau **Savon au Musc du Lékélé, n° 29,** *Victor Vaissier, créateur de ce pur chef-d'œuvre, a acquis des droits à la reconnaissante admiration de toutes les femmes.*

Pour 10 centimes on a 333 litres de gaz. *Voir la 4e page.*

SALLE DOMINIQUE ROUSSEAUX
60, Rue de l'Alouette, 60
ROUBAIX

Tous les Dimanches
à sept heures du soir
GRAND BAL
Prix d'Entrée :
Cavalier, 1 franc. — Dame, **50** Centimes.

L'émission des actions des **Charbonnages de Jemeppe-sur-Sambre** reçoit des capitalistes petits et gros, un accueil qui ne nous surprend pas, car tous se rendent compte de l'avenir brillant qui est réservé à cette société comme à toutes les actions de Charbonnages. Les disponibilités actuelles doivent donc sans hésitation être employées à la souscription d'actions de 100 francs au pair que la Société française émet à son siège, **12, boulevard Sébastopol, à Paris, et chez tous les Banquiers et Agents de change.**

TOURCOING

Le Budget primitif communal de 1897

DÉPENSES ORDINAIRES

(*Suite*)

Nous continuons à indiquer les questions principales qui ont fait l'objet de mentions spéciales au rapport du maire sur le projet de budget primitif pour 1897.

Service de l'ébouage. — Le crédit est majoré de 1147 fr. 50 provenant d'un charretier en plus.

Épuration de l'Espierre, 31.733 fr. 13. — Le maire s'exprime ainsi :

Dans l'incertitude où nous sommes en ce qui concerne la participation de l'Etat aux dépenses, la commission mixte des eaux, d'accord avec la commission locale, a décidé que chaque ville porterait à son budget, comme à valoir, la même somme que l'année dernière. MM. les ingénieurs sont autorisés à en faire usage, pour continuer l'épuration jusqu'à nouvel ordre, dans les conditions où elle se fait actuellement.

Malgré la dépêche communatoire de M. le ministre des travaux publics, le 7 courant, nous espérons bien que M. le ministre, fidèle à la promesse par lui faite dans la séance de la Chambre du 5 décembre, et tenant compte de la situation financière de nos villes, en même temps que de l'intérêt international engagé dans la question, proposera au Parlement le vote d'un crédit suffisant pour permettre à l'Etat d'entrer pour moitié dans la dépense.

Même en ce cas, la somme de 31.733 fr. 13 sera insuffisante pour faire face à la quote-part de la ville ; du moins pourrons-nous espérer qu'à l'aide de certaines améliorations dans nos recettes il nous serait possible de pourvoir à la différence par un crédit supplémentaire à inscrire aux chapitres additionnels de l'exercice.

Il n'est question ici que du fractionnement de l'usine ; quant à la quote-part que la ville aurait à supporter par les dépenses de nouvelles installations, c'est au moyen d'une somme à comprendre dans notre emprunt projeté qu'il y aurait lieu suivant nous d'y pourvoir. »

Service d'incendie. — Le crédit est porté de 61,564 fr. à 65,060 fr. de façon à ne pas devoir recourir à la demande de crédit supplémentaire en cours d'exercice.

Subvention aux établissements charitables. — Le chiffre inscrit pour les hospices est celui réclamé par la commission administrative : 222,567 fr. 15 au lieu de 207,404 fr. 70 en 1896.

Faisant également droit à la demande de la commission du bureau de bienfaisance il est porté une subvention de 214,200 fr. au lieu de 199,500 pour l'exercice courant.

Part contributive de la ville dans le service d'assistance médicale gratuite. — Cet article comprend les dépenses obligatoires à charge de la ville.

Sur leur montant 30,400 le département devra prendre à sa charge le 1[10 soit 3040 fr. ce qui réduit à 27,360 fr. le contingent à verser par la ville.

D'autres dépenses seront à ajouter pour l'assistance médicale gratuite, mais ces dépenses étaient considérées comme facultatives, elles restent purement et simplement à charge de l'administration charitable.

Crèche. — Une somme de 1,000 francs au plus est inscrite, pour la Crèche de la rue des Poutrains, augmentation justifiée par l'expérience. Le supplément de crédit est destiné à la nourriture des enfants, blanchissage, entretien, etc. Le chiffre reste le même pour la seconde crèche, rue de Guines, restée jusqu'ici moins fréquentée.

Subvention aux sociétés de secours mutuels. — Une somme de 1,000 francs au plus est inscrite, par suite de l'augmentation successive des versements faits par les diverses sociétés de secours mutuels, à la caisse de retraite.

Etablissement de Bains. — Le crédit pour subvention à un établissement de bains est maintenu dans son entier dans la supposition que le contrat passé avec M. Hercelle-Leruste, contrat qui expire le 5 juin prochain sera renouvelé au moins pour une année.

Ecole Sévigné. — Augmentation de 200 fr. sur le traitement du professeur de coupe.

Dépenses générales de l'Instruction publique. — 210,150 francs au lieu de 203,350 en 1896.

L'augmentation provient d'une majoration de 1,000 fr. pour les études surveillées, dont le vote a eu lieu l'an dernier ; une autre majoration de 5,000 fr. pour parer à l'insuffisance de la somme de 20,000 qui figure dans l'ensemble des dépenses pour chauffage, éclairage, addition aux mobiliers et dépenses diverses.

Institut industriel du Nord. — Bien qu'aucune bourse n'est allouée actuellement, le maire propose de réserver une somme de 2.000 francs à valoir pour les bourses qui pourront être demandées en cours d'année.

Bourses à des enfants sourds muets ou aveugles. — Le montant des sommes à payer annuellement pour bourses accordées par le conseil municipal s'élève à 3.400 fr. Le maire propose d'inscrire 4000 fr. afin de réserver une certaine somme pour servir en tout ou partie à l'allocation de tonneaux et à leur entretien.

Externat libre de jeunes filles. — L'accord intervenu avec Mme Walter expire le 1er octobre prochain. Cette dame en sollicite le renouvellement. Son but devant être d'arriver successivement à couvrir ses frais ; nous supposons, dit le maire, qu'elle consentira à accepter pour une nouvelle année une diminution de 500 fr. et l'article est réglé dans ces conditions.

Les subventions et encouragements divers aux Sociétés sont comprises sous les articles 146 à 163 du projet de budget.

Une augmentation de 100 fr. a été accordée à l'Orphéon des Travailleurs et une subvention nouvelle de 300 fr. votée pour l'Union dramatique.

La Commission des finances et le Conseil auront à prononcer sur les demandes d'augmentation de subvention formées par la Société des Concerts Symphoniques, l'Union Fraternelle et l'Orphéon Tourquennois.

Fêtes publiques. — Le crédit de 22.000 fr. en 1896 est porté à 26,000 fr.; le premier donnant toujours lieu à des crédits supplémentaires.

Chapitre deuxième. — Dépenses extraordinaires. — Travaux publics et acquisitions diverses. — Les articles 176 à 201 comportant ensemble une somme de 111,983 fr. 37 ont pour objet des soldes dûs, ou des soldes partielles à payer en 1897 pour travaux engagés.

Les numéros 202 à 205 sont destinés à payer en 1897 les travaux et acquisitions déjà autorisés par le Conseil municipal.

Le maire ajoute la mention suivante :

Le retard apporté dans la réalisation des 750,000 fr. restant à émettre de l'emprunt de 4 millions, nous laissant encore pour cette année une certaine marge, nous proposons d'ajouter à la suite des articles ci-dessus sauf approbation des projets par le Conseil municipal, divers travaux dont le Conseil trouvera l'énumération au budget, mais dont nous croyons utile de relever ici l'extrême urgence.

Nous n'insisterons pas en ce qui concerne la place en avant de l'église de la Croix-Rouge. La construction du clocher étant achevée, il est évident que le pavage de la place s'impose.

Quand au reconstruction du pavage de la place Charles Roussel le défaut de ressources a pu seul en faire ajourner jusqu'ici l'exécution.

La pose de clôtures en bois, le long des terrains appartenant à la ville rue Victor Hugo, avec pose de bordures de trottoirs et de même au contour de l'Eglise de Phalempin sont des conditions qui seraient exigées des propriétaires si ces terrains n'appartenaient pas à la ville.

Il n'est que trop juste que celle-ci donne l'exemple de l'exécution du règlement.

Enfin la construction d'un aqueduc destiné à assainir la rue des Champs est réclamé depuis longtemps et ne saurait être différé sans exciter de vives réclamations.

L'ensemble des travaux ainsi proposés, s'élève à 183,593 fr. 58 dont il convient de faire remarquer qu'une portion de 44,440 se trouve avoir sa cortre partie en recettes, par suite du contingent fourni par les intéressés.

Nous aurions sans doute d'autres projets à proposer ; mais la nécessité de tenir le budget en équilibre n'y permet pas d'y songer.